



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce mardi 19 décembre
2023 à 18 h 30.

Sont présents : Monsieur Raynald Houde, conseiller
 Monsieur Sylvain Ferland, conseiller
 Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
 Madame Nathalie Laprade, conseillère
 Madame Josée Lampron, conseillère

Est absent : Monsieur Martin Chabot, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents : Monsieur Marcel Grenier, directeur général
 Madame Mélanie Côté, assistante-greffière

ORDRE DU JOUR

1. **RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION
DU QUORUM**
 - 1.1 Constatation de l'avis de convocation et ouverture de la séance
 extraordinaire
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 3.1 Autorisation de signature d'une entente : Versement de l'indemnité
 provisionnelle - Expropriation des lots 6 387 018, 6 387 019 et 5 118 984
4. **AUTRES SUJETS**
 - 4.1 Aucun
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 Période de questions
6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE
ET CONSTATATION DU QUORUM**

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

Au début de l'assemblée, monsieur Pierre Dolbec, maire, constate que tous et chacun des membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire. La séance est ouverte.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

539-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

540-2023 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE : VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ PROVISIONNELLE - EXPROPRIATION DES LOTS 6 387 018, 6 387 019 ET 5 118 984**

ATTENDU que trois avis d'expropriation ont été signifiés à STA Immobilier inc. le 31 août 2023 pour l'acquisition des lots 6 387 018, 6 387 019 et 5 118 984 par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin de compléter le montage du terrain requis pour la construction d'une école secondaire, et ce, suivant la demande du Centre de services scolaire de la Capitale;

ATTENDU que la loi prévoit le versement d'une indemnité provisionnelle à l'exproprié, représentant minimalement 70 % de la valeur estimée par l'évaluateur de l'expropriante, soit la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU la résolution 418-2023 du conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier datée du 10 octobre 2023;

ATTENDU l'offre détaillée de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier datée du 13 novembre 2023;

ATTENDU les échanges intervenus entre les représentants de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et de STA Immobilier suivant la résolution 418-2023 du 10 octobre 2023 et l'offre détaillée du 13 novembre 2023;

ATTENDU l'approbation et l'entrée en vigueur du règlement numéro 1627-2023;

ATTENDU le texte du projet d'entente sur le versement de l'indemnité provisionnelle entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et STA immobilier inc. dont une copie a été remise aux membres du conseil pour la prise de connaissance et l'examen;

ATTENDU le rapport de monsieur Marcel Grenier, directeur général, en date du 15 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Marcel Grenier, directeur général, à signer le projet d'entente tel que présenté aux membres du conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, et prendre tous les moyens nécessaires, notamment par le biais de la firme Lavery Avocats, pour assurer la mise en œuvre de cette entente.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil. Aucune question ne leur est adressée.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

541-2023 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU de clore la séance extraordinaire du 19 décembre 2023.

L'assemblée est levée à 18 h 33.

ADOPTÉE

Pierre Dolbec
MAIRE

Mélanie Côté
ASSISTANTE-GREFFIÈRE



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023**
